

CONCRET

Contractuels Créteil

Guide Utilisateur Contractuel

Sommaire

- Présentation
- Accès application
- Ecran accueil
- Etats de service
- Attestation de travail
- Attestation de rémunération
- Lien LILMAC Organigramme DPE2

Présentation

- **CONCRET : Contractuels Créteil**

Concret est une interface d'échanges dématérialisée entre gestionnaires de la DPE et contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'académie, qui permet de télécharger des documents administratifs (états de service, attestation de rémunération, etc.).

Accès à l'application

1 - Je tape l'adresse de l'application.

<https://externet.ac-creteil.fr>

2 - Je saisis mon identifiant et mon mot de passe.

3 - Je valide ma saisie.



Projet en accès sous ARENA
Externet pour les Contractuels
<https://externet.ac-creteil.fr>

Sélection du projet CONCRET



Gestion des Personnels

Ecran Accueil

Informations Agent

Attestation de rémunération

Commentaires du gestionnaire DPE à l'agent

Nom de l'agent contractuel

Etat de service de l'agent

Organigramme DPE 2

Guide utilisateur

Attestation de travail

Lien LILMAC
Vœux d'affectation rentrée
scolaire)

Identifiant de l'agent

Déconnexion

Informations de la DPE vers les agents

Circulaires pour les agents

Planning DPE

Etats de Service

États de service

Attestation de travail

Attestation de rémunération

LILMAC

Organigramme DPE 2

ACADÉMIE : CRETEIL

Créteil, le 21 octobre 2015

PAGE : 1

ANCIENNETE DE SERVICE

Nom d'usage : LAFAYETTE

Prénom : MIRIAM

Grade : CTEN 21

Date d'entrée : 05/05/2007

Etablissement d'affectation	Début Chap. budgétaire	Fin	Quotité Affect.
LPO FRANCOIS ARAGO 16 AVENUE DE L'EUROPE 94100 VILLENEUVE ST GEORGES	05/05/2015	31/05/2016	10.00
LPO FRANCOIS ARAGO 16 AVENUE DE L'EUROPE 94100 VILLENEUVE ST GEORGES	30/03/2015	05/07/2015	10.00
LPO FRANCOIS ARAGO 16 AVENUE DE L'EUROPE 94100 VILLENEUVE ST GEORGES	30/03/2015	05/07/2015	10.00

REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00
REP 6 LYCEE ALBERT CAMUS	05/05/2015	31/05/2016	10.00

* Le détail est disponible sur demande adressée au gestionnaire

Pour la rectrice et par délégation
Pour le chef de la division
des personnels enseignants
Le chef de service

Attestation de Travail

États de service

Attestation de travail

Attestation de rémunération

LILMAC

Organigramme DPE 2

Créteil, le 08 octobre 2015



Rectorat

Division des
Personnels
Enseignants

DPE 2

ATTESTATION

Je soussignée, Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, atteste que
Mme GILLE Béatrice est employée en qualité d'agent non
titulaire depuis le 08/09/2013 et est actuellement en contrat à durée déterminée.

Elle est actuellement rémunérée 3 896,33 €, ce qui correspond à 100% de
l'indice nouveau majoré 321 de la Fonction Publique.

Cette attestation est délivrée à l'intéressée pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la rectrice et par délégation
Pour le chef de la division
des personnels enseignants
Le chef de service

Attestation de rémunération

États de service Attestation de travail **Attestation de rémunération** LILMAC Organigramme DPE 2

Créteil, le 08 octobre 2015


académie
Créteil

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ATTESTATION

Rectorat
Division des
Personnels
Enseignants
DPE 2

Je soussignée, Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, atteste que
Mlle GILLE BEATRICE, agent non titulaire, perçoit une
rémunération brute mensuelle de 2 000,00 euros sur la base de l'indice nouveau
majoré 323 de la Fonction Publique pour une activité :

- CVO HENRI BARBESSE à 100% de l'INDICE de 3100016

Cette attestation est délivrée à l'intéressée pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la rectrice et par délégation
Pour le chef de la division
des personnels enseignants
Le chef de service



